

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME**

**À L’INSTALLATION DE MESURES DE TECHNO-PREVENTION**

*Prime accordée sur base du*

*règlement communal du 27 juin 2019*

1. **Renseignements relatifs au demandeur**

🞏 Madame 🞏 Monsieur

Nom : ………………………………………………………

Prénom : …………………………………………………..

Numéro d’identification au registre national ……………….. - …………. - …………

Date de naissance : ....... / ....... / ………..

Lieu de naissance : ……………………………..

Téléphone : …... / ……………….. Gsm : ………..………………..

Courriel (*facultatif*) : …………………………………………………………

Coordonnées du demandeur :

Rue : …………………………………………………………

N° : …….. Boîte : …… Code postal : ……… Localité : ….…………………….….

Numéro de compte IBAN : …………………..……………….. BIC : ……………….

1. **Renseignements relatifs à la demande**

Coordonnées de l’habitation concernée par l’installation (si différentes du domicile du demandeur) :

Rue : …………………………………………………………

N° : …….. Boîte : …… Code postal : ……… Localité : …………………………….

Avez-vous été victime d'un cambriolage : Oui – Non – Tentative de cambriolage

Comment avez-vous eu connaissance de la prime ? …………………………………………………………………………………………….

1. **Documents à joindre à la demande**

\* Une copie de la facture d’achat et/ou d’installation du matériel.

\* Une copie de la preuve de paiement (copie de l'extrait de compte).

**Attention : la demande doit être introduite dans les 6 mois de l’achat et/ou de l’installation (art. 9 du règlement communal du 27 juin 2019).**

En vous soumettant ce formulaire, j’autorise l’Administration de la Commune de Héron à (\*) :

☐ utiliser mon adresse mail pour m’envoyer des informations relatives à ma demande de prime ;

☐ utiliser mon numéro de téléphone pour me contacter dans le cadre de ma demande de prime.

Fait le ………………………… à …………………………

Signature

A renvoyer complété et signé à l’adresse suivante :

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

**Place communale, 1**

**4218 COUTHUIN**

*(\*) Le responsable du traitement de la Commune de Héron porte une attention particulière à la protection de votre vie privée et s’engage par conséquent à prendre les précautions raisonnables requises pour protéger vos données à caractère personnel récoltées contre la perte, le vol, la divulgation ou l’utilisation non autorisée. Vos données privées ne seront jamais conservées au-delà de la limite de temps légale.*

*Sauf limitations posées par la législation applicable, l’article 15 du Règlement général sur la protection des données appelé aussi « RGPD », vous accorde un droit de regarde concernant le traitement de vos données à caractère personnel.*

*Sur base d’une simple demande écrite et circonstanciée, vous pouvez nous demander le détail, rectifier, effacer et/ou limiter en temps le traitement de vos données personnelles en notre possession par courrier daté et signé à l’attention du Responsable du Traitement de l’Administration Communale de Héron, Place Communale 1, 4218 Couthuin.*

*En cas de désaccord avec le traitement de vos données par notre administration, vous pouvez envoyer une réclamation directement au Délégué à la Protection des Données par courriel à l’adresse : dpd@dpd12.be.*